

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le **20 juillet 2026 à 20h30** selon convocation en date du 10 juillet 2026 sous la Présidence du maire, Monsieur Thierry TALLET.

Présents : M. TALLET Thierry, Mme Fanny DOUCET SUDRIE, M. Jean-Marie SEGUI, Mme DONDON Yvette, M. DEMAY Pascal, Mme CALLENS Rachel, M. CHOULY Guillaume, Mme BAPPEL Ludivine, M. PHILIPPE Arthur, M. JOACHIM Olivier, M. VERGNE Cyril

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 40 et désigne Monsieur Arthur PHILIPPE secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 5 juin 2026, lu et approuvé à la majorité des voix.

ACHAT PARCELLE M & Mme CLARK – Délibération 2026-37 (à l'unanimité)

Suite aux dernières élections municipales et pour finaliser la vente de la parcelle de M & Mme CLARK, il est nécessaire de renouveler l'autorisation d'achat de la parcelle et la signature par Monsieur le Maire ou son adjoint désigné auprès du notaire.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DANS LE BOURG – Délibération 2026-38 (à l'unanimité)

Afin de pouvoir lancer les travaux de réaménagement du Bourg, il est nécessaire de procéder d'abord à l'enfouissement des réseaux (Electricité, Fibre, Téléphone). Le conseil municipal approuve cette opération et autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires auprès des différents intervenants pour commencer la première phase d'enfouissement des réseaux.

ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL A LA NAVARIE

Un administré a demandé le changement d'assiette du chemin rural qui passe au travers de sa propriété. Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise la procédure d'aliénation du chemin rural et prescrit une enquête publique préalable.

Divers :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION « LE P'TIT BOUCHON SARLANDAIS »

Suite à la demande d'une subvention exceptionnelle de l'association de pétanque précédemment évoquée en conseil municipal, Monsieur le Maire informe le conseil municipal du coût du boulodrome et rappelle que l'association a déjà bénéficié d'une subvention exceptionnelle l'année dernière, que les autres associations communales ne bénéficient pas des mêmes avantages. L'association a à sa disposition la salle des associations deux fois par semaine (électricité, chauffage/climatisation) lors des entraînements. Le conseil municipal rappelle que l'aménagement du boulodrome est le fait de la commune et qu'il est accessible à tous les administrés sans conditions d'appartenance à l'association. Le conseil municipal renouvelle sa demande de bilan financier de chaque association avant le versement de toutes subventions exceptionnelles. La décision est reportée au prochain conseil municipal.

AMENAGEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'enfouissement des réseaux, le SDE prend en charge les câbles qui sont fixés sur les poteaux mais pas ceux qui sont fixés sur des murs. Les câbles de téléphone sont à prendre en charge par la commune et représentent une dépense de 1300 €/habitation, l'éclairage public est également à la charge de la commune.

CLIMATISATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux entreprises ont été consultées pour le chiffrage d'une climatisation pour l'école et la cantine. Fanny DOUCET SUDRIE informe le conseil municipal qu'une offre EDF pour la fourniture de climatiseur mobile est en cours suite aux épisodes de canicules répétés de cet été. La mairie pourrait s'équiper de 6 climatiseurs mobiles sans dépasser un coût de 400 € par unité mais cela doit être fait avant le 30 septembre 2026. Elle propose de consulter ses propres fournisseurs pour faire bénéficier la commune de leurs prix, d'autres fournisseurs devront être consultés également.

D'autre part, l'installation chauffage/climatisation de la salle des associations est surdimensionnée par rapport à la superficie de la salle, le modèle n'étant pas adapté pour un autre bâtiment, la possibilité d'une revente pour financer une installation adaptée est envisagée.

VIGILANCE CANICULE

Yvette DONDON informe le conseil municipal qu'elle a relevé les noms des personnes les plus fragiles de la commune et qu'elle les a visités ou contactés pour s'assurer que tout allait bien et les informer de la mise à disposition de salles climatisées et de bouteilles d'eau par la commune en cas de besoin.

LA TAVERNE DU BOUCHER

Monsieur le Maire explique que malgré ses nombreux appels l'huissier de justice ne reprend pas contact avec lui pour le tenir informé de l'avancée du dossier. Le conseil municipal propose qu'un courrier recommandé soit envoyé à l'huissier pour obtenir les informations souhaitées.

Le conseil municipal décide également d'arrêter une décision à la fin de l'année concernant l'avenir du bâtiment (vente ou remise en location).

AVIS DU CST

Le conseil municipal est informé que le CST va être consulté pour plusieurs dossiers qui seront à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal : Passage aux heures d'été et modification du cycle hebdomadaire des cantonniers (présence d'un cantonnier toute la journée un vendredi sur deux), consultation d'une entreprise extérieure pour assurer le ménage des bâtiments municipaux suite à la démission de l'agent d'entretien.

CHAUFFAGE DES LOGEMENTS DU PRESBYTERE :

Périgord Habitat a demandé la position de ComCom au sujet de la mise en place à leurs frais d'un nouveau mode de chauffage pour les logements du presbytère. Jean-Marie SEGUI informe le conseil qu'il a eu un entretien téléphonique avec la responsable de Périgord Habitat qui n'est pas d'accord avec la décision d'arrêter la chaufferie bois.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 48